



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 juin 2024 à 9 h 31 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Mike Duggan, conseiller, district de Pointe-Gatineau et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-428

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 4 JUIN 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 4 juin 2024 a été remise au comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis

Adoptée

CE-2024-429

**AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE - SERVICES MUNICIPAUX - RUE MORIN, ENTRE LA RUE CHARLEVOIX ET LE CENTRE ROBERT-GUERTIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2023-563 du 4 juillet 2023, s'engageait à contribuer à la hauteur d'un montant de 5 000 000,00 \$ ainsi qu'à la cession du terrain municipal situé au nord du site actuel du Gîte Ami pour les travaux de construction d'un bâtiment halte chaleur et les travaux de services municipaux requis pour desservir ce lot;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) adjugeait à la firme CIMA+, s.e.n.c., des contrats pour les services professionnels pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans et devis pour le projet de services municipaux – rue Morin, entre la rue Charlevoix et le centre Robert-Guertin;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de services municipaux, rue Morin, entre la rue Charlevoix et le centre Robert-Guertin, est assujéti à une autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de services municipaux, rue Morin, entre la rue Charlevoix et le centre Robert-Guertin, pourrait être assujéti à d'autres autorisations gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville de Gatineau auprès des autorités compétentes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre :

- toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au MELCCFP, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de services municipaux, rue Morin, entre la rue Charlevoix et le centre Robert-Guertin;
- toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de services municipaux, rue Morin, entre la rue Charlevoix et le centre Robert-Guertin;
- au MELCCFP et aux autorités concernés, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2024-430

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA FIRME T.G.C. INC. À RÉALISER DES OPÉRATIONS EN DEHORS DES HEURES PERMISES DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DU PONCEAU SOUS LA RUE MACLAREN OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-119 du 28 février 2024, a octroyé un contrat à la firme T.G.C inc. pour les travaux et le remplacement du ponceau en béton de 900 mm de diamètre, sous la rue Maclaren Ouest, entre les rues Georges et de la Lièvre;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet, la gestion de l'eau et l'assèchement du fond d'excavation sont des activités importantes, pour assurer la sécurité des travailleurs et des riverains, mais également pour assurer la qualité des ouvrages;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet, la quantité d'eau à pomper notamment après d'éventuelles fortes pluies estivales est importante;

**CONSIDÉRANT QUE** les clauses contractuelles prévoyaient la possibilité pour l'entrepreneur de réaliser des opérations de pompage des eaux en dehors de l'horaire de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme T.G.C. inc., 535, rue Pépin, Sherbrooke, Québec, J1L 1X3, de réaliser des opérations en dehors des heures permises, dans le cadre du projet de remplacement du ponceau sous la rue Maclaren Ouest, entre le 15 juillet et le 15 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-431

**SOUSSION 2024 SP 118 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SENTIER DE LA TIRE ET LIEN CYCLABLE SUR LA RUE ERNEST-GABOURY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - LOUIS SABOURIN ET CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme QDI, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8G1, pour les services professionnels offrant les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que les services durant la construction pour les projets d' « Aménagement du sentier de la rue de la Tire et d'un lien cyclable sur l'avenue des Grands-Jardins » et « Aménagement d'un lien cyclable et de mesures de modération de la circulation sur la rue Ernest-Gaboury » pour un montant total de 347 859,89 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 avril 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme QDI à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets d' « Aménagement du sentier de la rue de la Tire et d'un lien cyclable sur l'avenue des Grands-Jardins » et « Aménagement d'un lien cyclable et de mesures de modération de la circulation sur la rue Ernest-Gaboury »;
- autorise la firme QDI à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets d' « Aménagement du sentier de la rue de la Tire et d'un lien cyclable sur l'avenue des Grands-Jardins » et « Aménagement d'un lien cyclable et de mesures de modération de la circulation sur la rue Ernest-Gaboury »;
- confirme son engagement à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-432

**SOUSSION 2024 SP 134 - RÉFECTION DES RUES DE MONTE-CARLO, DE CASTILLOU ET MAGNUS EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DE BELLEVUE - LOUIS SABOURIN ET ALICIA LACASSE-BRUNET**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la réfection de la chaussée des rues de Monte-Carlo, de Castillou et Magnus Est, le tout sur une longueur totale d'environ 2,3 km, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 4 884 396,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 mai 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-433

**SOUSSION 2024 SP 104 - RÉFECTION ROUTIÈRE DES RUES DE LA CHÂTEAUGUAY ET DES SABLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage GIP (GIP Paving inc.), 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour la réfection routière de la rue de la Châteauguay incluant un lien cyclable sur les rues des Sables et de la Châteauguay, le tout sur une longueur totale d'environ 1,9 km, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 349 779,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mai 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-434

**SOUSSION 2024 SP 151 - RÉFECTION ROUTIÈRE DE LA RUE GEORGES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - MARIO AUBÉ ET EDMOND LECLERC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage GIP (GIP Paving inc.), 636, chemin Klock, Québec, J9J 3G9, pour la réfection de la chaussée de la rue Georges, située entre le 109, rue Georges et la rue Pierre-Laporte, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 1 287 670,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mai 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-435

**SOUSSION 2024 SP 152 - RÉFECTION DES RUES DE CANNES, CÉLINE, FORTIN, JACQUES-CARTIER, PATENAUDE ET ARTHUR-GRATTON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DE POINTE-GATINEAU ET DE BUCKINGHAM - LOUIS SABOURIN, MIKE DUGGAN ET EDMOND LECLERC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la réfection des rues Arthur-Gratton, Patenaude, de Cannes, Céline, Fortin et Jacques-Cartier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 3 928 452,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mai 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-436

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - DOMAINE FAIRVIEW - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement dans une partie du stationnement municipal du Domaine Fairview, dossier RS-23-333, comme illustré au plan numéro CRO-23-364 du 29 mai 2024, le tout afin de limiter le stationnement à 2 heures entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi dans la partie est du stationnement.

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-23-364 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-437

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE ATMEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Atmec, dossier RS-24-038, comme illustré au plan numéro CRO-24-207 du 16 mai 2024, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Atmec	Sud	D'un point situé à 51 m à l'est de la rue Achille-Vanhée jusqu'à un point situé à 35 m à l'ouest du boulevard de l'Aéroport	Pour camion

Implanter une zone d'arrêt interdit:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Atmec	Nord	D'un point situé à 39 m à l'est de la rue Achille-Vanhée jusqu'au boulevard de l'Aéroport	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-207 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-438

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA DU VIEUX-HULL - 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement de la Fête du Canada du Vieux-Hull aura lieu sur et à proximité de la zone piétonne de la rue Laval le 1<sup>er</sup> juillet 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la circulation automobile est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et d'assurer la fluidité des véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2024-49 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les modifications à la circulation automobile dans le cadre de l'événement de la Fête du Canada du Vieux-Hull le 1<sup>er</sup> juillet 2024, à savoir :

- Interdiction de la circulation automobile sauf pour les résidents et les usagers des stationnements Dubé de la rue Wellington sur les rues suivantes :
  - La rue Laval, entre la promenade du Portage et la rue Wellington;
  - La rue Wellington, entre les rues Leduc et Laval.

Le tout selon le plan CRO-23-176 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Obtenir un certificat d'assurance responsabilité civile générale d'au moins 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué au plan de signalisation produit par le Service de la mobilité.

Adoptée

CE-2024-439

**SUBVENTION DE 5 000,00 \$ AU CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER POUR LA TENUE DES ACTIVITÉS CULTURELLES ESTIVALES 2024 DANS LE PARC DE L'IMAGINAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'exposition L'Imagier, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement pour la tenue des activités culturelles estivales 2024 dans le parc de l'Imaginaire;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Steven Boivin désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000,00 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000,00 \$ à l'ordre du Centre d'exposition L'Imagier, 9, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 4W8, à titre de subvention pour la tenue des activités culturelles estivales 2024 dans le parc de l'Imaginaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-440

**SUBVENTION DE 5 000,00 \$ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ENTRE-NOUS POUR LE PROJET CAMP D'ÉTÉ ENTRE-NOUS 2024 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre communautaire Entre-Nous, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour le projet - Camp d'été Entre-Nous 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Steven Boivin a accepté de donner suite à ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000,00 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000,00 \$ à l'ordre du Centre communautaire Entre-Nous, 175, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 5S9, à titre de subvention pour le projet - Camp d'été Entre-Nous 2024.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-441

**SUBVENTION DE 5 000,00 \$ À L'ARTISHOW POUR SON PROJET DE PRÉSENTER SA 3<sup>E</sup> ÉDITION, « SANTA CLÖZ : LA COMÉDIE MUSICALE » DESTINÉE À TOUTE LA FAMILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Artishow, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement pour son projet de présenter sa 3<sup>e</sup> édition, « Santa Clöz : La Comédie Musicale » destinée à toute la famille, qui aura lieu au Théâtre de l'Île à compter du 21 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Isabelle N. Miron désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de 5 000,00 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000,00 \$ à l'ordre de l'Artishow, 217, rue Montcalm-Unité 202, Gatineau, Québec, J8Y 6X1, à titre de subvention pour son projet de présenter sa 3<sup>e</sup> édition, « Santa Clöz : La Comédie Musicale » destinée à toute la famille.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-442

**SUBVENTION DE 8 475,00 \$ À L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE LA CROISÉE POUR L'ANALYSE DU CORRIDOR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ) - OPTION LIVRABLES 1+2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Communautaire de la Croisée, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour l'analyse du corridor du ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMDQ) - Option Livrables 1+2;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Caroline Murray désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de 8 475,00 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 8 475,00 \$ à l'ordre de l'Association Communautaire de la Croisée, 154, rue de la Croisée, Gatineau, Québec, J9J 2T6, à titre de subvention pour l'analyse du corridor du ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMDQ) - Option Livrables 1+2.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-443

**SOUMISSION 2023 SP 466 - MODIFICATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE EXISTANT AU NIVEAU DE LA SURVERSE G62 - RUES DU LIMOUSIN ET DE CAVALIÈRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. / 9900667 Canada inc., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour les travaux de correction de la surverse G-62, situés à l'intersection des rues du Limousin et de Cavalière, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 605 335,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2024.

Adoptée



CE-2024-444

**SOUSSION 2024 SP 154 - RÉFECTION ROUTIÈRE DES CHEMINS DE CHAMBORD ET SAINT-THOMAS ET DU BOULEVARD DE LA CITÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DE BELLEVUE - DANIEL CHAMPAGNE ET ALICIA LACASSE-BRUNET**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la réfection routière du chemin de Chambord, entre les boulevards Labrosse et Lorrain, du chemin Saint-Thomas sur divers tronçons situés entre le boulevard Lorrain et l'adresse civique numéro 246 ainsi que du boulevard de la Cité, entre les boulevards de La Vérendrye Ouest et Saint-René Ouest, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 998 457,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 juin 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-445

**PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR(TRICE) EN ADMINISTRATION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000,00 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 198 868,00 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000,00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur(trice) en administration, du Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2025 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation d'un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur(trice) en administration, du Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2025.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-446

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 115174**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective du Syndicat des cols bleus de Gatineau – CSN le 4 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les exigences à titre d'électricien et d'électricienne et l'offre conditionnelle faite à l'embauche à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les suivis effectués et actions posées dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé ne rencontre pas les exigences du poste d'électricien et sa condition d'embauche;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 115174 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 115174.

Adoptée

---

**STEVE MORAN**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif